

Sauvons les Annexes 8 et 10

Préavis de grève le 11 décembre

Fin septembre, le gouvernement a intimé aux organisations syndicales interprofessionnelles de réaliser 3,9 milliards d'euros d'économies à l'occasion de la négociation de la convention d'assurance chômage.

Le 28 novembre dernier, le patronat a dévoilé pour partie ses intentions au sujet des annexes 8 et 10, en exigeant 186 millions d'euros d'économies supplémentaires « à l'horizon 2020 ».

Cela se traduirait par une régression sans précédent des droits à l'assurance chômage des artistes et des techniciens du spectacle. L'ensemble des organisations syndicales de salariés a donc refusé le projet de lettre de cadrage et la trajectoire budgétaire des annexes cinéma-spectacle sera déterminée en négociation le 11 décembre prochain.

La Fédération CGT Spectacle et la CGT de France Télévisions appellent les salariés à se mobiliser et à organiser des actions ce même jour.

A France Télévisions, les personnels CDD ont déjà largement souffert des décisions récentes de la direction : suppression des

avances de frais de déplacements et de mission, mise en place d'indemnités de mission moins-disantes, mise en place de seuils de jours de collaboration, des décisions que la CGT a déjà formellement dénoncées en déposant 2 saisines pour les faire annuler.

La CGT demande :

- l'annulation du projet d'économies sur le dos des salariés précaires
- la suppression des seuils de collaboration
- le retour des avances de frais de mission pour les CDD
- l'ouverture d'une négociation sur la requalification des personnels CDD

Afin d'obtenir satisfaction et de permettre aux salariés de participer pleinement aux actions, nous déposons un préavis de grève mardi 11 décembre 2018 de 0H00 à 24H couvrant l'ensemble des personnels de l'entreprise.

Paris, le 5 décembre 2018

Pour la CGT de France Télévisions,

Rafaële Bouquier DSC



Reçu en mains propres
avec les réseaux d'usage
le 5.12.2018 à 19h40

